



FISAC DE LA GAUDE

MODALITES DE LA PROCEDURE

« AIDES DIRECTES AUX ENTREPRISES »





Service Economique - FISAC
Sylvie PASSERON
Coordinatrice FISAC

Mairie de La Gaude
6, rue Louis-Michel Féraud
06610 LA GAUDE
Tél : 04.93.59.41.69
Fax : 04.93.24.78.06
Portable : 07.78.63.19.13
sylvie.passeron@mairie-lagaude.fr

LES CRITERES D'ELIGIBILITES

SECTEUR DE L'ARTISANAT

Le chef d'entreprise sollicitant l'aide doit répondre aux critères suivants :

➔ **Qualification professionnelle**

Dans le cas d'un métier réglementé, le chef d'entreprise devra justifier du diplôme requis, ou de l'expérience professionnelle validée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

➔ **Etre inscrit au répertoire des métiers des Alpes-Maritimes.**

SECTEUR DU COMMERCE DE DETAIL

Sont éligibles, les entreprises :

- Ayant une activité commerciale de proximité,
- Inscrites au registre du commerce,
- Ne relevant pas d'une chaîne de franchisés ou de commerces intégrés,
- Regroupant moins de vingt personnes dans l'ensemble de leur établissement.

Sont exclus de la mesure :

- les activités liées au tourisme (restaurants gastronomiques, campings, hôtels-restaurants),
- les pharmacies,
- les professions libérales,
- le secteur bancaire,
- les assurances,
- les agences immobilières (A l'exception des indépendants)
-

Le commerçant ou artisan sollicitant le bénéfice de l'aide doit justifier de 3 années d'expérience dans la profession.

Pour les créateurs n'ayant aucune expérience dans leur nouvelle activité, une présence de 6 mois d'ancienneté est requise dans les locaux.

Les demandes seront étudiées au cas par cas, par une commission ad hoc sous réserve de la réception du dossier complet.

CRITERES COMMUNS AU COMMERCE ET A L'ARTISANAT

➔ **Le Chiffre d'affaires doit être inférieur à 1M d'€ HT**

➔ **Etre sur le périmètre FISAC.**

PROJETS ELIGIBLES	ACTIVITES ELIGIBLES	INVESTISSEMENTS ELIGIBLES
<p style="text-align: center;">DEVELOPPEMENT / MODERNISATION DU LOCAL PROFESSIONNEL</p> <p style="text-align: center;">TRANSFERT D'ACTIVITE (à condition que l'activité soit dans le périmètre FISAC)</p>	<p>Les entreprises inscrites au RCS ou au Registre des Métiers : artisans, commerçants, services* :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réalisant moins de 1 000 000 € de chiffre d'affaires annuel consolidé ; - qui sont en bonne santé financière (résultats d'exploitation et de l'exercice bénéficiaires, CAF positive, fonds propres positifs ; exclusion des entreprises en redressement judiciaire) ; - qui n'ont pas bénéficié de subvention FISAC depuis les 2 dernières années ; - qui n'ont pas déjà bénéficié pour le présent projet d'une aide au titre des dispositifs régionaux... <p>*les activités non sédentaires seront éligibles à conditions d'avoir leur siège social sur la commune de La Gaude.</p> <p>AU CAS PAR CAS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Restaurants, restauration rapide (si clientèle locale) - Saisonniers sous condition que leur taux horaire soit équivalent à 10 mois d'activité ; - Cafés, bar-tabacs, presse ; - Opticiens si inscrits au RM et/ou RCS et indépendants - Les agences immobilières indépendantes (qui ont leur propre gestion, communication et agencement du lieu de vente). 	<p>Tous les travaux de rénovation et d'aménagement intérieurs portant sur l'espace de vente clientèle, l'atelier de production pour un artisan, le laboratoire de fabrication des produits,... :</p> <p>Electricité, carrelage, peinture, sanitaires pour la clientèle, agencement. Travaux d'extension du local professionnel (hors gros œuvre) ; Travaux de dissociation des accès logement/magasin (hors gros œuvre). La rénovation des vitrines et des façades commerciales : Stores, enseignes, éclairage, portes, fenêtres, vitrine internet.</p> <p>Les équipements destinés à assurer la sécurité des entreprises : alarmes, grilles, grillage, (murs d'enceinte exclus). Les équipements destinés à favoriser l'accès aux personnes handicapées ou à mobilité réduite : rampes d'accès, portes, guichets.</p> <p>L'acquisition du matériel de production :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le matériel neuf apportant une réelle plus-value à l'entreprise : accroissement du rendement, accès à de nouveaux marchés, diversification de l'activité ; - Le matériel d'occasion qui n'ait pas déjà bénéficié d'aides de l'état lors de son acquisition, et qui ait moins de 3 ans. <p>- Création de site internet.</p> <p>AU CAS PAR CAS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Véhicules de tournée, de livraison (Si commerce dans le périmètre FISAC). <p>IMPORTANT : Le commerçant est invité à favoriser du matériel lié à la protection de l'environnement et l'économie d'énergie, et à s'inscrire dans une démarche de développement durable</p>
<p style="text-align: center;">AU CAS PAR CAS : Création d'entreprise Et / ou Reprise d'entreprise</p>	<p style="text-align: center;">ACTIVITES NON ELIGIBLES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les commerces de gros, négoce ou saisonniers (ne justifiant pas d'une amplitude horaire équivalente à 10 mois d'activité) ; - Les professions libérales - Les professions de santé et paramédicales : pharmacies, infirmières, cabinets médicaux..... - Les exploitations / activités agricoles agriculteurs, arboriculteurs, viticulteurs - Les prestations de services aux entreprises : bureaux d'études, de conseil, organismes de formation ; - Les agences bancaires, d'assurance, immobilières, agences de voyage ; - Les activités liées au tourisme : hôtels, restaurants gastronomiques, hôtels, restaurants accueillant une clientèle touristique ; - Les entreprises de transport. 	<p style="text-align: center;">INVESTISSEMENTS NON ELIGIBLES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le matériel de production d'occasion de plus de 3 ans dans le cas d'une transmission– reprise (acte authentique) ; - L'achat du local d'activité, des murs ou des terrains, du fonds de commerce <ul style="list-style-type: none"> - L'aménagement des abords extérieurs du local d'activité : parkings, garages, cour, clôtures, VRD, dallage extérieur,.... ; - La rénovation de la façade non commerciale du bâtiment, si le local est couplé à une habitation ; - La construction d'un nouveau local d'activité ou la rénovation d'un bâtiment existant pour : le gros œuvre, toiture, charpente, terrassement, dallage ... <ul style="list-style-type: none"> - Le simple renouvellement à l'identique du matériel de production ; - L'équipement en micro-informatique (sauf si outil de production), la télématique, la bureautique, logiciels de gestion et bureautique, formations ; <ul style="list-style-type: none"> - Le matériel acquis en crédit-bail ; - Les petites fournitures et consommables ; - Les stocks ; - Les investissements immatériels (étude, formation, ..) ;

NATURE DES INVESTISSEMENTS ET CARACTERISTIQUES DE L'AIDE

LA NATURE DES INVESTISSEMENTS ELIGIBLES

Les investissements, terme pris au sens purement comptable, pouvant bénéficier d'une subvention au titre de l'aide directe aux entreprises sont les suivants :

- la rénovation de vitrines,
- la modernisation de l'outil d'exploitation,
- les équipements destinés à assurer la sécurité des entreprises,
- les aménagements destinés à faciliter l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite.

LES CARACTERISTIQUES DE L'AIDE

Cette aide n'est en aucun cas un droit acquis.

➔ **Le montant de l'aide :**

- L'aide représente 40 % du coût HT des investissements (20% au maximum de l'Etat et 20% au maximum de la Commune sauf pour les entreprises transférées qui auront un taux de 25% Etat et commune) avec un montant des dépenses d'investissements subventionnables limité à 75 000 € HT.
- Cette aide prend la forme fiscale d'une subvention.
- Toute demande de pièces complémentaires non satisfaite dans un délai de deux mois annulera le dossier.

➔ **Les délais de réalisation des investissements :**

- Les travaux ne doivent pas être entrepris avant la notification de l'accord d'octroi de subventions par courrier de la commune de La Gaude.
- Une fois la subvention notifiée les investissements devront être impérativement réalisés et les justificatifs parvenus avant la fin de la phase. A défaut la subvention sera annulée.

➔ **Le versement de l'aide :**

- Cette aide sera versée sur présentation des pièces mentionnées en annexe.
- Si les travaux sont réalisés conformément au projet ; elle sera versée en totalité.
- Dans le cas d'une réalisation partielle du projet, la subvention sera versée au prorata. Cependant, dans le cas d'une réalisation inférieure à 50%, aucun versement ne pourra être envisagé. L'entreprise sera considérée comme n'ayant pas rempli ses obligations.

CONSTITUTION DU DOSSIER

Dans le cadre de la demande d'aide de la procédure « **FISAC - Aide directe aux entreprises** », les services de la ville vous aideront à constituer le dossier et en effectueront la vérification.

Le dossier complet sera adressé avec tous les originaux à :

**MAIRIE DE LA GAUDE
SERVICE ECONOMIQUE – FISAC
6, rue Louis-Michel Féraud
06610 LA GAUDE**

Pour toute demande de **déclaration préalable** (construction, travaux et aménagement non soumis à permis de construire), veuillez prendre rendez-vous au :

Service de l'urbanisme - Hôtel de ville - tél. : 04.93.59.41.47

Concernant, l'installation, la modification ou le remplacement d'**enseigne**, le dossier est à retirer au :

Service de l'urbanisme - Hôtel de ville - tél. : 04.93.59.41.47

Toutes les pièces demandées dans la fiche « liste des pièces à fournir » sont obligatoires, l'absence de l'une d'elle ne ferait que retarder l'instruction de votre dossier en commission.

Une commission - constituée de représentants de l'Etat, de la Commune, des Chambres Consulaires et des représentants des associations de Commerçants et artisans non bénéficiaires de l'action - **examine alors la recevabilité des demandes.**

Elle se réunira à l'initiative de la Commune.

Les dossiers de candidature simplifiés seront adressés avant la Commission aux partenaires.

Après réunion de la commission, la commune notifie par courrier l'accord et le montant de la subvention au demandeur.

Lorsque les investissements seront réalisés, les pièces justificatives mentionnées sur la fiche devront être transmises à la commune de La Gaude pour vérification.

Le service des finances de la Commune attestera de la clôture du dossier, au vu des pièces certifiées conformes, validera et procédera au paiement du solde de la subvention.



FISAC DE LA GAUDE

DOSSIER DE

DEMANDE DE SUBVENTION





Service Economique - FISAC
Sylvie PASSERON
Coordinatrice FISAC

Mairie de La Gaude
6, rue Louis-Michel Féraud
06610 LA GAUDE
Tél : 04.93.59.41.69
Fax : 04.93.24.78.06
Portable : 07.78.63.19.13
sylvie.passeron@mairie-lagaude.fr

LISTE DES PIECES A FOURNIR

PIECES PRINCIPALES OBLIGATOIRES

- Une lettre de demande de l'entreprise à l'Etat et à la Commune

(Modèle Fiche n°1)

Cette lettre adressée à l'Etat (Monsieur le Préfet) et à la Commune de La Gaude (Monsieur le Maire) sera signée par le dirigeant de l'entreprise.

- L'identité du demandeur et les références de l'entreprise (modèle Fiche n°2)
- La présentation de l'entreprise (modèle Fiche n°3)
- La présentation de l'opération (modèle Fiche n°4)

AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES

- Certificat de non opposition à déclaration préalable pour les constructions, travaux et aménagements non soumis à permis de construire
- Permis de construire (en fonction des travaux réalisés)
- Autorisation de pose d'enseigne

PIECES COMPLEMENTAIRES OBLIGATOIRES

- Une copie des actes et documents justifiant de l'existence juridique de la société
- Codes NAF, SIRET, URSAFF
- Relevé d'identité bancaire ou postal
- Etat récapitulatif des devis, l'évaluation étant faite en valeur hors taxes
- Devis et/ou factures pro-forma des investissements amortissables éligibles
- Un extrait du bail commercial ou autorisation du propriétaire
- Attestation que l'entreprise est à jour dans ses cotisations parafiscales et sociales (modèle fiche n°7)
- Photo(s) en couleur présentant la situation avant les investissements
- Document attestant que le chef d'entreprise a pris connaissance des obligations lui incombant (modèle fiche n°6)
- Récapitulatif des aides publiques demandées (avec ou sans succès), montant, objet, utilisation pour les trois dernières années (attestation du comptable, à défaut déclaration sur l'honneur du chef d'entreprise)
- Copie des trois derniers bilans, comptes de résultat (liasse fiscale).

DOSSIER SIMPLIFIE

- Cette synthèse à établir ne remplace pas la présentation détaillée (modèle Fiche n°5)

FICHE N°1

DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT ET A LA COMMUNE DE LA GAUDE

Je soussigné (*Nom et prénom du demandeur*), agissant en qualité de (*Gérant, chef l'entreprise...*) de l'entreprise / commerce /... (*Dénomination de l'entreprise / commerce /...*) située à ...(*Adresse*), ai l'honneur de solliciter l'octroi de la subvention prévue dans le cadre de l' « Aide directe aux entreprises » du programme FISAC, mis en place sur la commune de La Gaude pour les investissements que je désire engager sur ce local : (*lister les travaux prévus*)

-
-
-
-
-
-

Je m'engage par ailleurs :

- A produire les factures acquittées à la fin des investissements conformément aux devis.
- A ne pas commencer les travaux avant la notification d'octroi de subvention de l'Etat et de la commune de La Gaude.
- A obtenir les autorisations nécessaires pour exécuter les travaux, notamment celles prévues par le Code de l'Urbanisme et de la Construction (permis de construire, déclaration préalable, Commission Communale de Sécurité & d'Accessibilité) avant l'instruction du dossier en commission .
- A afficher l'origine des subventions allouées pendant la phase de travaux.
- A justifier la réalisation des investissements avant la fin de la phase

Et déclare accepter et me conformer à ces engagements en contrepartie des subventions qui me seront allouées.

Je déclare d'autre part que les investissements faisant l'objet d'une demande de subvention ne concernent que des locaux commerciaux et ne bénéficieront pas, même partiellement, à des locaux d'habitation. Si tel n'est pas le cas je m'engage à le signaler à la constitution du dossier.

Fait à, le,

(*Tampon de l'entreprise et signature*)

FICHE N°3

PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

DONNEES COMMERCIALES

- Surface commerciale exploitée :m²
- Locaux annexes : OUI NON
- Date des derniers investissements :
 -
 -
- Faites-vous partie d'une association de commerçants OUI NON
- Faites-vous partie d'une Organisation Professionnelle OUI NON

EVOLUTION DU CAPITAL

.....
.....
.....
.....

HISTORIQUE DE L'ENTREPRISE (création et principales étapes du développement)

.....
.....
.....
.....

ACTIVITE (nature, clientèle, concurrence)

.....
.....
.....
.....

MOYENS D'EXPLOITATION (immeuble, matériel, personnel)

.....
.....
.....
.....

*Date, tampon
Signature originale du chef l'entreprise*

FICHE N°4

PRESENTATION DU PROJET D'INVESTISSEMENT

NOTE EXPLICATIVE ET DESCRIPTIVE DE L'OPERATION JUSTIFIANT DE SON INTERET

.....
.....
.....
.....
.....

PLANNING DE LA REALISATION DE L'OPERATION

- › Date de démarrage prévue
- › Date de fin prévue

PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET

(Toutes les valeurs doivent être exprimées en € et en Hors Taxes)

Dépenses		Recettes	
Poste	Montant HT	Montage Financier	Montant HT
		Subvention Etat Subvention commune La Gaude Autres Autofinancement	
		Subvention Etat Subvention commune La Gaude Autres Autofinancement	
		Subvention Etat Subvention commune La Gaude Autres Autofinancement	
		Subvention Etat Subvention commune La Gaude Autres Autofinancement	

*Date, tampon
Signature originale du chef l'entreprise*

FICHE N°5**DOSSIER SIMPLIFIE****PRESENTATION DE L'ENTREPRISE**

.....

PRESENTATION DE L'OPERATION

.....

DONNEES FINANCIERES

ANNEE	N-2	N-1	N
CA HT			
Dont export			
Résultats d'exploitation			
Capital social			
Frais financiers			
Effectifs			
Fonds propres			
Comptes courants d'associés			
Dettes long et moyen termes			
Immobilisations nettes			

PLAN DE FINANCEMENT

(Toutes les valeurs doivent être exprimées en € et en Hors Taxes)

Dépenses		Recettes	
Poste	Montant HT	Montage Financier	Montant HT
		Subvention Etat Subvention commune La Gaude Autres Autofinancement	
		Subvention Etat Subvention commune La Gaude Autres Autofinancement	
		Subvention Etat Subvention commune La Gaude Autres Autofinancement	
		Subvention Etat Subvention commune La Gaude Autres Autofinancement :	

Date, tampon
Signature originale du chef l'entreprise

FICHE N°6

ATTESTATION DE CONNAISSANCE DE MES OBLIGATIONS

Je soussigné(e), représentant l'entrepriseatteste avoir pris connaissance des obligations qui m'incombent concernant ma demande de subvention présentée dans le cadre de l' « Aide directe aux entreprises » du programme FISAC et plus particulièrement des points suivants :

⇒ Toutes les pièces demandées dans la fiche n°7 « Modalités de versement de la subvention » sont obligatoires. L'absence de l'une d'elles ne ferait que retarder le versement de la subvention. Toute pièce demandée et non fournie au bout de 2 mois annulera la subvention.

⇒ Les investissements amortissables doivent être obligatoirement réalisés postérieurement à la notification de la subvention et avant la fin de la phase.

⇒ Sont pris en compte les investissements

- pour la rénovation des vitrines,
- pour la modernisation de l'outil d'exploitation
- pour l'acquisition d'équipements destinées à assurer la sécurité des entreprises,
- d'aménagements destinés à faciliter l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite.

⇒ La subvention sera versée en une seule fois, sur présentation des pièces mentionnées dans la fiche n°7 « Modalités de versement de la subvention » :

- si les travaux sont réalisés conformément aux devis retenus, elle sera versée en totalité ;
- dans le cas d'une réalisation partielle supérieure à 50%, la subvention sera versée au prorata ;
- dans le cas d'une réalisation partielle inférieure à 50%, la subvention sera annulée.

⇒ Les travaux doivent correspondre aux devis acceptés par la Commission.

⇒ Les travaux réalisés par soi-même doivent impérativement correspondre à la spécialité de l'entreprise. Seule sera prise en compte la valeur des matériaux et fournitures à condition express que le devis en ait été présenté à la constitution du dossier ; le coût des heures de travail ne rentre pas dans l'assiette de calcul ; toutefois leur décompte chiffré devra être présenté revêtu du visa du comptable qui attestera du caractère amortissable de l'ensemble des travaux. En l'absence de comptable, une déclaration sur l'honneur devra être jointe.

⇒ Après notification de l'accord, une fois les investissements achevés et payés, je ferai parvenir mon dossier au service **FISAC** de la commune de La Gaude.

J'atteste par ailleurs être à jour de mes obligations fiscales et sociales.

Fait à, le

(Tampon de l'entreprise et signature)

FICHE N°7

MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

- I. Après notification de l'accord, une fois les investissements achevés et payés, vous ferez parvenir aux services de la commune de La Gaudé qui doit le vérifier, un **dossier original** dont vous ferez **2 copies**.

Composition du dossier :

- Une photographie en couleur prise après les investissements
- Les factures acquittées correspondant aux investissements réalisés *
- Un récapitulatif des factures exprimées en Hors Taxes, visé par vous-même et votre comptable (ou à défaut par les services de la ville)
- Attestation de bonne fin de travaux
- Une déclaration sur l'honneur d'être à jour de vos versements fiscaux, parafiscaux et sociaux

- II. Ces documents devront nous parvenir avant la fin de la phase, faute de quoi, l'accord sera caduc et la subvention annulée.

- III. La subvention sera versée si le dossier est en règle.

* *Factures sur lesquelles sont apposées, en original par le chef d'entreprise et confirmé en original par son comptable ou à défaut par les services de la commune :*

- o *Les mentions suivantes :*
« acquittée le .../.../..., par chèque n° de€ sur » et/ou
« acquittée le .../.../..., par traite à échéances du de€ sur »
- o *Dates, cachets et signatures*

Les factures doivent faire apparaître clairement :

- o *Le nom du bénéficiaire de la subvention inscrit sur le Relevé d'Identité Bancaire ou postal et son adresse.*
- o *Le libellé précis et le détail des fournitures et des travaux.*
- o *La date de livraison des fournitures ou d'exécution des travaux.*
- o *La date de facturation.*
- o *Le montant Hors Taxes, le TVA et le montant TTC.*

Ne seront pas admis :

- o *Les tickets et bons de caisse.*
- o *Le paiement par compensation de factures.*
- o *Les attestations de factures.*
- o *Les factures libellées à une autre personne que le bénéficiaire officiel de la subvention.*
- o *Les factures illisibles (nom du bénéficiaire, adresse, détail des fournitures et travaux, montant précis, tampon)*
- o *Les paiements en espèce pour les factures supérieures à 150 € TTC.*

Fait à, le

(Tampon de l'entreprise et signature)

Monsieur le Préfet,
Centre Administratif
147 Route de Grenoble
06200 NICE

Monsieur le Préfet,

Je soussigné (e) , Monsieur ou Madamereprésentant
l'entreprise, atteste de la bonne fin des travaux
prévus dans le cadre de la procédure « FISAC-Aide directe aux entreprises » de la
commune de La Gaude.

Aussi, par la présente, nous sollicitons le versement pour solde de la subvention de
..... Euros correspondant aux investissements réalisés dans notre entreprise.

Vous remerciant de votre diligence,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de notre haute
considération.

Fait à, le

*(Tampon de l'entreprise et signature du chef
d'entreprise)*

Monsieur le Maire,
Mairie de La Gaude
6, rue Louis Michel Féraud
06610 LA GAUDE

Je soussigné(e) , Monsieur ou Madamereprésentant
l'entreprise, atteste de la bonne fin des travaux
prévus dans le cadre de la procédure « FISAC-Aide directe aux entreprises » de la
commune de La Gaude.

Aussi, par la présente, nous sollicitons le versement pour solde de la subvention de
..... Euros correspondant aux investissements réalisés dans notre entreprise.

Vous remerciant de votre diligence,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre haute considération.

Fait à, le

*(Tampon de l'entreprise et signature du chef
d'entreprise)*